

Conseil du statut de la

Femme

**RAPPORT
annuel
de gestion
2014-2015**

Conseil du statut de la

femme

**RAPPORT
annuel
de gestion
2014-2015**

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le Conseil du statut de la femme.

Coordination de la rédaction

Véronique Morin

Direction

Francine Bilodeau
Madeleine Bourgeois

Coordination de l'édition

Sébastien Boulanger

Conception et réalisation graphique

Guylaine Grenier

Révision linguistique

Hélène Dumais

Date de parution

Septembre 2015

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Éditeur

Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : 418 643-8926
Site Web : www.placealegalite.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-73546-5 (version imprimée)
978-2-550-73547-2 (version PDF)
978-2-550-73548-9 (version HTML)

© Gouvernement du Québec



Les pages intérieures de ce document sont imprimées sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres postconsommation.

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine,



Stéphanie Vallée

Québec, le 30 juin 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine

Ministère de la Justice

1200, route de l'Église, 9^e étage

Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2015. Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, je vous sou mets ce compte rendu des activités et des réalisations du Conseil pour l'année 2014-2015.

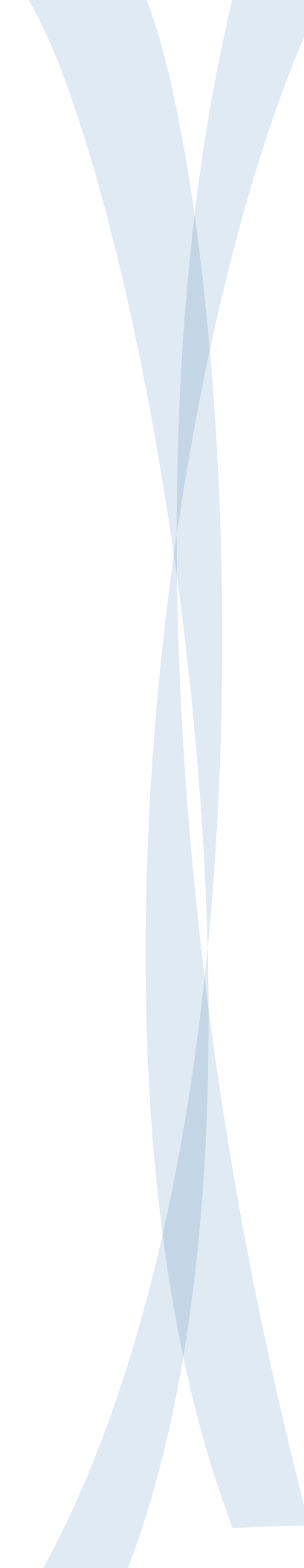
Au cours de l'année, l'organisme a été amené à renouer avec son rôle-conseil. En plus de la publication d'un avis sur l'importance de la révision du régime encadrant l'union de fait au Québec, le Conseil a participé à de nombreuses commissions parlementaires : le projet de loi n° 27 sur l'optimisation des services de garde, le projet de loi n° 28 sur la modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés, le *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, le projet de loi n° 20 sur l'accessibilité à une ou à un médecin de famille et le projet de loi fédéral C-36 sur la prostitution.

Concernant les services de garde à l'enfance, le Conseil a exprimé des réserves sur la modulation des tarifs des garderies. Il a conclu que ces hausses, modulées en fonction du revenu familial, pourraient inciter certaines mères gagnant des salaires modestes à quitter le marché du travail. Ensuite, sur le phénomène des places fantômes, il a fait connaître ses recommandations à l'effet d'assouplir les règles de fréquentation et d'accroître le nombre de places au lieu de punir les parents pour les carences du système et les places inoccupées.

Plus récemment, le Conseil a présenté un mémoire sur le projet de loi n° 20, comportant deux volets qui ont des répercussions majeures sur la vie des femmes québécoises : l'accès aux services de médecine de famille et à la procréation assistée. Ce mémoire se basait sur les principales orientations de deux documents publiés par le Conseil en 2013, soit *Femmes et santé : plaidoyer pour un accès ouvert à la première ligne médicale* (avis) et *Des pistes d'amélioration pour le programme de procréation médicalement assistée* (mémoire). Le Conseil a manifesté son accord avec deux orientations de la réforme envisagée, soit



Photo: Olivier Lamalice



l'exigence de prise en charge réelle d'un certain nombre de patients et de patientes ainsi que l'incitatif à modifier les pratiques afin de favoriser un accès ouvert aux médecins de famille, surtout pour les personnes les plus vulnérables.

Dans un mémoire déposé à la Commission des relations avec les citoyens, le Conseil a exprimé des recommandations pour le futur plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle. Il propose de mettre en place une politique globale pour contrer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles. Il favorise les stratégies de prévention.

Je suis heureuse de constater l'impact de certains des avis du Conseil sur les pratiques et les politiques en vigueur. Paru en 2013, l'avis intitulé *Une mixité en chantier – Les femmes dans les métiers de la construction* a servi d'inspiration à la Commission de la construction du Québec qui a publié, le 23 mars 2015, le *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024*, lequel tient compte de la majorité de nos recommandations. Par ailleurs, les organismes agissant auprès des femmes issues de minorités culturelles, comme le Bouclier d'Athéna, ont utilisé l'avis du Conseil intitulé *Les crimes d'honneur: de l'indignation à l'action* pour concevoir des outils qui permettront aux intervenantes et intervenants de mieux détecter cette forme de violence.

De façon ponctuelle, le Conseil s'exprime sur certaines initiatives du gouvernement fédéral. Par exemple, en juillet 2014, il faisait parvenir au gouvernement fédéral un mémoire sur le projet de loi C-36 sur la prostitution. Le Conseil s'est également présenté devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne afin d'exposer ses observations sur le projet de loi S-7, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur le mariage civil, le Code criminel et d'autres lois en conséquence*. À titre de présidente, j'ai abordé les questions des crimes d'honneur, de la polygamie et du mariage forcé. Le Conseil s'est dit d'accord avec les grandes lignes du projet de loi S-7, mais il a demandé que le titre abrégé de cette loi, c'est-à-dire la *Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*, soit changé pour éviter de stigmatiser les communautés culturelles.

Cherchant toujours à joindre de nouveaux publics, le Conseil a accentué sa présence sur les réseaux sociaux, notamment sur la plateforme Twitter. Il a mis en place une stratégie de communication pour joindre des publics non acquis, notamment les membres des

chambres de commerce. Ainsi, j'ai donné des conférences sur l'importance de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir devant des membres de chambres de commerce dans plusieurs villes.

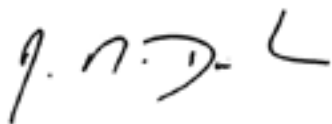
Le Conseil est présent en région depuis 1979. À la suite des dernières compressions budgétaires (12% depuis deux ans), il a dû fermer ses bureaux régionaux afin de préserver le cœur de sa mission, soit la recherche. Composant avec cette nouvelle réalité, le Conseil compte maintenir un lien avec ses partenaires régionaux; une réflexion à cet égard est déjà bien entamée.

Malgré ce contexte, les membres du personnel ont démontré cette année encore leur engagement envers la mission du Conseil: accroître l'égalité entre les femmes et les hommes. Je tiens à saluer la grande qualité du travail réalisé par toute l'équipe. La pertinence des avis publiés et les débats qu'ils suscitent contribuent, je l'espère, à faire évoluer les mentalités.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre ce rapport à l'Assemblée nationale du Québec, comme le requièrent les dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Miville-Dechéne'.

Julie Miville-Dechéne

Québec, le 30 juin 2015

Table des matières

1

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	13
--	----

Faits saillants 2014-2015	14
--	----

Présentation du Conseil du statut de la femme	19
--	----

1.1 Mission	19
1.2 Principales activités	19
1.3 Valeurs	20
1.4 Structure organisationnelle	21
1.5 Organigramme	22
1.6 Enjeux et contexte	23

2

Résultats de l'an 2 du Plan stratégique 2013-2017	25
--	----

2.1 Axe d'intervention 1 : Rôle-conseil	25
2.2 Axe d'intervention 2 : Partage des connaissances	31
2.3 Axe d'intervention 3 : Capital humain	40

3

Utilisation des ressources et application des exigences gouvernementales	43
---	----

3.1 Utilisation des ressources	43
3.1.1 Ressources humaines	43
3.1.2 Ressources financières	44
3.1.3 Ressources informationnelles	45

3.2 Application des exigences gouvernementales	46
3.2.1 Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique	46
3.2.2 Accès à l'information et protection des renseignements personnels	47
3.2.3 Accessibilité Web	47
3.2.4 Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes	47
3.2.5 Développement durable et changements climatiques	47
3.2.6 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	49
3.2.7 Éthique	49
3.2.8 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services	49
3.2.9 Occupation et vitalité des territoires	50
3.2.10 Personnes handicapées	50

Annexe I

Membres du Conseil du statut de la femme en 2014-2015	51
---	----

Annexe II

Code d'éthique et de déontologie du Conseil du statut de la femme	53
---	----

Annexe III

Tableau synoptique du Plan stratégique 2013-2017	57
--	----

Annexe IV

Tableau synoptique du Plan d'action 2013-2015	59
---	----

Annexe V

Principales activités publiques de la présidente en 2014-2015	61
---	----

Annexe VI

Publications du Conseil du statut de la femme en 2014-2015	65
--	----

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

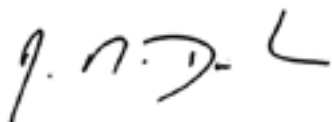
Les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du Conseil du statut de la femme relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données de l'information et des explications qui y sont présentées.

Le présent rapport annuel de gestion :

- décrit fidèlement la mission, les valeurs et les enjeux de l'organisme;
- expose les objectifs, les indicateurs et les résultats liés au *Plan stratégique 2013-2017*.

Je déclare que, à ma connaissance, les données contenues dans ce rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à cette information, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2015. Les personnes qui souhaitent en savoir davantage sur la mission, la structure et le mandat du Conseil peuvent consulter son site Web (www.csf.gouv.qc.ca).

La présidente du Conseil du statut de la femme,



Julie Miville-Dechêne

Québec, le 30 juin 2015

Faits saillants

2014-2015

1973 Année de fondation
du Conseil du statut de la femme

GESTION DES RESSOURCES

36 personnes
employées

3 810 000 \$ Budget
du Conseil

12 % de compressions
budgétaires

31 mars 2015 Fermeture des
bureaux régionaux

88 % des mesures du Plan d'action
2013-2015 réalisées

31 mars 2015 Fin des travaux de remodelage
de la *Gazette des femmes*

PRINCIPALES ACTIVITÉS

38 documents publiés, dont
2 avis, 1 étude et 4 mémoires

65 articles publiés dans
la Gazette des femmes

91 entrevues
médiatiques

45 activités publiques
de la présidente

30 présentations des publications du Conseil
par les responsables régionales

187 participations à des instances régionales par
les responsables des bureaux régionaux

PRINCIPAUX SUJETS D'INTERVENTION


- Protection juridique des conjointes de fait
- Agressions sexuelles
- Services de garde éducatifs subventionnés
- Prostitution
- Crimes d'honneur, polygamie et mariage forcé
- Accès aux services de médecine de famille
- Procréation assistée
- Accès à l'avortement
- Place des femmes dans la gouvernance des entreprises
- Participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb
- Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs en région

PORTÉE DES INTERVENTIONS

Mentions du Conseil
dans les médias **1 025**

Consultations
du site Web du Conseil **102 399**

Consultations du site Web de
la *Gazette des femmes*
 **Hausse de 27 %** **245 273**

Augmentation du nombre de personnes
abonnées aux médias sociaux
 **Hausse de 35 %** **17 750**

Augmentation du nombre de personnes
abonnées à l'infolettre de la *Gazette des femmes*
 **Hausse de 51 %** **9 600**

Visionnements de la capsule
Imaginez l'égalité! **6 916**

CENTRE DE DOCUMENTATION MARIE-LACOSTE-GÉRIN-LAJOIE

Nombre de titres spécialisés en
matière de condition féminine

11 000

Prêts de
documents

2 786

1 Présentation du Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

1.1 Mission

Le Conseil est reconnu comme un agent de changement, de par son expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. À cet effet :

- il conseille la ministre et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes;
- il fournit de l'information au public sur toute question individuelle ou collective concernant l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes.

1.2 Principales activités

Afin d'accomplir sa mission, le Conseil exerce principalement les activités suivantes :

- il transmet des avis et des recommandations au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques, des programmes ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- il documente et illustre des phénomènes sociaux et les conditions de vie des Québécoises par ses études et ses recherches;
- il publie et diffuse ses travaux pour faire connaître la situation des femmes et les enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il participe aux grands débats, notamment en organisant diverses activités de communication;
- il fournit aux femmes, ainsi qu'aux groupes de femmes, des outils pour intervenir dans la collectivité afin qu'elles occupent la place qui leur revient dans les lieux de pouvoir et d'influence;
- il diffuse en ligne le magazine *Gazette des femmes*;
- il a apporté son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales jusqu'à la fermeture officielle de ses bureaux régionaux.

1.3 Valeurs

Le Conseil adhère à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, lesquelles sont : la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Son mandat l'amène à soutenir un projet de société qui a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de justice sociale et de solidarité.

En 2012-2013, le comité de direction du Conseil a adopté des valeurs en vue de renforcer l'adhésion de son personnel à la mission de l'organisation. Ainsi, le Conseil fonde son action sur les valeurs suivantes : l'engagement, le respect et la rigueur dans ses interventions. Ces valeurs veulent promouvoir la création de liens d'entraide et de collaboration dans un sain climat de travail. Elles constituent l'assise de l'organisation.

Organisation par rapport à sa mission

Exercer avec conviction sa mission :

- en assurant le rayonnement du Conseil et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers les femmes;
- en agissant avec audace et innovation;
- en préservant son autonomie tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :

- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant de hautes normes de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses travaux;
- en évaluant les résultats de ses actions.

Organisation envers son personnel

Respecter le personnel :

- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en acceptant les échanges et la libre expression des opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de soutenir les membres de son personnel dans divers aspects de leur vie;
- en contribuant au développement de ses compétences.

- **Développer la solidarité :**

- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en appuyant les membres du personnel dans leur travail;
- en faisant participer les membres du personnel à la définition de la vision et des objectifs du Conseil.

Personnel à l'égard de l'organisme

Démontrer son esprit d'appartenance :

- en étant loyal à l'égard de l'organisme;
- en attestant son engagement constant dans l'atteinte d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en créant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :

- en se comportant avec professionnalisme et autonomie dans son travail;
- en témoignant d'une ouverture d'esprit à l'égard des changements.

1.4 Structure organisationnelle

Julie Miville-Dechêne a été nommée présidente du Conseil du statut de la femme par le Conseil des ministres et est entrée en fonction le 15 août 2011. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, soit des femmes nommées par le gouvernement à la suite d'une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socioéconomiques et des syndicats. Ainsi, quatre membres sont recommandées par les associations féminines, deux par les groupes socioéconomiques, deux par les syndicats et deux par le milieu universitaire.

Siègent également au Conseil, mais sans droit de vote, les déléguées des ministères et secrétariat suivants : Santé et Services sociaux; Éducation, Enseignement supérieur et Recherche; Justice; Travail, Emploi et Solidarité sociale; Culture et Communications; Secrétariat du Conseil du trésor.

Avec la présidente, les membres du Conseil élaborent les grandes orientations, approuvent les avis produits par l'équipe de la recherche et entérinent les recommandations transmises au gouvernement. Les membres s'assurent que les recommandations sont empreintes de réalisme et reflètent la diversité des femmes du Québec. Sur des questions précises, ou pour préparer un avis plus important, le Conseil peut former des comités composés d'expertes et d'experts externes, comités auxquels peuvent aussi siéger une ou plusieurs de ses membres en raison de leur expertise sur un sujet donné. Au cours de l'exercice 2014-2015, les membres ont participé à quatre rencontres ordinaires et à une rencontre extraordinaire. La liste des membres du Conseil est présentée à l'annexe I. Enfin, ces membres sont soumises à un code d'éthique et de déontologie (annexe II).

1.5 Organigramme

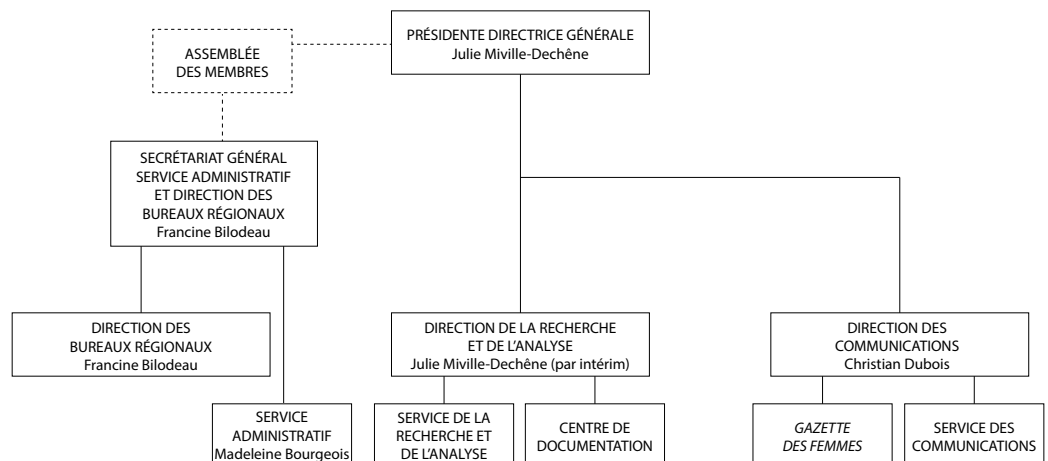
Le Conseil comptait, au 31 mars 2015, sur un effectif de 36 personnes «équivalent temps complet (ETC)». Il disposait d'un budget de 3,8 millions de dollars pour remplir sa mission.

Le Conseil était formé, jusqu'au 31 mars 2015, de quatre directions et du bureau de la présidente. Le Secrétariat général et le Service administratif sont chargés des dossiers stratégiques du Conseil, de la coordination des travaux des membres ainsi que de la gestion des ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles.

La Direction de la recherche et de l'analyse réalise les recherches, les avis, les études et les mémoires du Conseil. Elle gère également un centre de documentation sur la condition féminine au Canada. Ce centre soutient les travaux des membres du personnel du Conseil et offre une assistance documentaire aux autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au milieu de la recherche.

La Direction des communications diffuse les travaux du Conseil et coordonne toutes les activités d'information destinées à la population et à des publics ciblés. De plus, elle produit la *Gazette des femmes* et alimente le site Web du Conseil et son intranet.

Enfin, la Direction des bureaux régionaux a offert jusqu'au 31 mars 2015 son expertise dans les régions du Québec aux groupes de femmes, aux ministères, aux organismes, aux instances régionales de même qu'à la population et à d'autres organisations afin de favoriser la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du milieu, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'économie. Depuis cette date, le Conseil a fermé officiellement ses bureaux régionaux.



1.6 Enjeux et contexte

Au cours des 40 dernières années, la situation des Québécoises s'est grandement améliorée. Bien que l'égalité de droit soit pratiquement acquise, force est de constater cependant que l'égalité de fait entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte au Québec.

L'obtention de droits fondamentaux, comme le droit de vote et l'élimination graduelle de clauses discriminatoires dans les lois, a permis aux femmes de faire des bonds gigantesques. Toutefois, elles sont encore touchées par la discrimination systémique, forme de marginalisation souvent insidieuse et difficile à reconnaître et à combattre. De façon générale, les femmes ont toujours un revenu moindre que celui des hommes. Le salaire horaire moyen des femmes, après avoir représenté 89,2 % de celui des hommes en 2012, a diminué à 87,9 % en 2013 avant de remonter à 89,5 % en 2014. On constate donc que, malgré de légères fluctuations annuelles, l'écart entre les sexes se maintient.

La violence sexuelle continue d'être un des plus criants signes que l'égalité n'est pas atteinte. On recense au Québec 3 855 agressions sexuelles déclarées en 2013, et il y a surreprésentation des femmes dans ces cas. En effet, 83 % des victimes de ces infractions sont des femmes; chez les jeunes de moins de 18 ans, 78 % sont des filles. Les hommes et les garçons constituent 97 % des auteurs d'agressions sexuelles.

Si les jeunes vivent aujourd'hui dans une société plus égalitaire que la génération précédente, la persistance des stéréotypes sexuels et sexistes, l'hypersexualisation, la violence envers les femmes et la banalisation de la prostitution ralentissent les progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le travail du Conseil consiste donc à débusquer et à documenter les inégalités afin de jouer un rôle-conseil efficace. Il a pour mission de proposer des pistes de solution pour atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes et maintenir les progrès faits jusqu'ici. En ce sens, il doit recourir à des moyens de communication innovateurs et diffuser des messages inclusifs et positifs. Malgré la fermeture de ses bureaux régionaux, le Conseil entend maintenir les liens établis avec l'action régionale en matière de condition féminine. Pour y parvenir, il devra cependant mettre au point d'autres façons de faire et créer des mécanismes de collaboration.

Par ailleurs, le Conseil n'échappe pas aux nombreux défis administratifs résultant des orientations du gouvernement en matière de ressources humaines, financières et informationnelles. Ces défis interpellent également l'organisation dans sa gestion.

Résultats de l'an 2

du Plan stratégique 2013-2017

Le Plan stratégique 2013-2017 (annexe III) contient trois grandes orientations qui guident les actions du Conseil :

- Faire preuve de vigilance et d'avant-gardisme dans l'identification des inégalités;
- Poursuivre ou accentuer la promotion de l'apport des femmes à la société;
- Adapter les pratiques de gestion pour soutenir la performance organisationnelle.

De ces orientations découlent trois axes d'intervention : rôle-conseil, partage des connaissances et capital humain. À cela s'ajoutent sept objectifs qui guideront le Conseil au cours des deux prochaines années. Le Conseil a également adopté le Plan d'action 2013-2015 (annexe IV) en conformité avec les objectifs prévus dans le Plan stratégique. Les principales actions réalisées et les résultats obtenus en 2014-2015 sont décrits ci-dessous.

2.1 Axe d'intervention 1 : Rôle-conseil

Objectif 1	Indicateurs	Résultats
D'ici 2017, approfondir les connaissances sur les sujets d'inégalité entre les femmes et les hommes	Nombre et nature des activités réalisées (études thématiques et recherches)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 avis publiés : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait</i> • <i>Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés</i> • 1 étude publiée : <ul style="list-style-type: none"> • <i>La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb : une étude de cas</i> • 4 mémoires déposés : <ul style="list-style-type: none"> • Mémoire sur le projet C-36 (prostitution) • Mémoire sur le projet de loi n° 27 (services de garde éducatifs subventionnés) • Mémoire sur le projet de loi n° 20 (meilleur accès aux médecins de famille et à la procréation assistée) • Mémoire – <i>Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle</i>

Avis publiés

L'avis *Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait* se penche sur l'enjeu du manque d'encadrement juridique autour des unions de fait au Québec. Le Conseil y recommande d'accorder aux conjoints et aux conjointes de fait, en cas de rupture, une protection équivalente à celle des couples mariés, et ce, sur le plan tant de l'obligation alimentaire que du partage du patrimoine familial. Les mutations du couple et de la famille survenues depuis 1960 et la persistance de l'inégal partage du travail domestique et parental entre les sexes rendent nécessaire une telle réforme du *Code civil du Québec*. En s'investissant davantage dans le travail gratuit auprès de leur conjoint et de la famille, les femmes renoncent en effet à une partie des gains de leur travail rémunéré et aux possibilités d'avancement, ce qui accroît les risques de précarité financière auxquels elles devront faire face, advenant la rupture de leur couple.

En novembre 2014, le Conseil a déposé un avis intitulé *Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés*. Cet avis donnait suite aux informations circulant dans les médias selon lesquelles le gouvernement songeait à augmenter les tarifs des services de garde subventionnés. La participation des femmes au marché du travail demeure plus sensible que celle des hommes aux hausses des frais de garde, et ce, pour un ensemble de raisons qui tiennent au partage inégal du travail domestique et parental au sein du couple de même qu'aux inégalités économiques vécues sur le marché du travail. Considérant la modulation annoncée, si le tarif payé pour la garde de leurs enfants en venait à représenter une part trop importante du revenu des parents, il se pourrait que la femme, qui touche dans 70% des cas le revenu le plus faible du couple, décide de quitter son emploi pour garder les enfants à la maison. À l'occasion des consultations tenues sur le projet de loi n° 28 en janvier 2015, le Conseil a fait part de ses réserves à la lumière de cet avis.

Étude publiée

L'étude *La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb : une étude de cas* documente la difficulté pour ces femmes de s'intégrer durablement en emploi, malgré un niveau élevé de scolarité et leur connaissance du français. Cette recherche qualitative donne la parole à une vingtaine de femmes d'origine maghrébine, afin de mieux comprendre leur perception et leur stratégie pour surmonter les barrières à l'emploi.

Mémoires déposés

Conformément au Plan d'action 2013-2015, le Conseil a déposé quatre mémoires au cours de l'exercice 2014-2015. Ils portaient sur les thèmes suivants : la prostitution, les services de garde éducatifs subventionnés, l'accès aux services de médecine de famille et à la procréation assistée ainsi que les agressions sexuelles.

Prostitution

Le gouvernement fédéral a déposé, en juin 2014, un projet de loi pour encadrer la prostitution, à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada qui invalidait trois articles du *Code criminel*. Le Conseil a déposé un mémoire devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne chargé d'étudier le projet de loi C-36. Ce dernier s'inspire du modèle suédois, en criminalisant les clients et les proxénètes, mais pas les personnes prostituées. Bien que le Conseil se réjouisse de ce changement historique, de telles mesures légales doivent impérativement être accompagnées de budgets suffisants pour financer une série de mesures sociales en vue d'aider les personnes prostituées qui veulent sortir de ce milieu. Dans son mémoire, le Conseil s'inquiète du fait que le gouvernement fédéral s'apprête à restreindre la prostitution dans les lieux publics, en interdisant toute sollicitation là où des jeunes de moins de 18 ans circulent. Cela signifie que les personnes prostituées de rue, déjà les plus vulnérables parmi toutes celles qui offrent du sexe tarifé, se retrouveraient devant l'obligation de s'isoler encore davantage, ce qui mettrait en péril leur sécurité. Le Conseil demande donc le retrait de cette disposition dans le projet de loi.

Services de garde éducatifs subventionnés

En janvier 2015, le Conseil a présenté son document intitulé *Mémoire sur le projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés* devant la Commission des relations avec les citoyens. Le Conseil considère que les parents ne doivent pas faire les frais de la rigidité du système. Il recommande plutôt à la ministre d'en corriger les carences, c'est-à-dire de permettre, à court terme, un assouplissement des règles de fréquentation et d'accroître, à moyen terme, le nombre de places dans les services de garde subventionnés. Ces derniers font face à une demande telle que leurs responsables peuvent se permettre de privilégier la garde à temps plein, laquelle est plus simple à gérer que la garde à temps partiel : la demande excédentaire expliquerait l'insuffisance de l'offre de places à temps partiel.

Meilleur accès aux médecins de famille et à la procréation assistée

En février 2015, le Conseil a déposé en commission parlementaire un mémoire sur le projet de loi n° 20, *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*. Ce mémoire se base sur les principales orientations de deux documents que le Conseil avait publiés en 2013, soit *Femmes et santé : plaidoyer pour un accès ouvert à la première ligne médicale* (avis) et *Des pistes d'amélioration pour le programme de procréation médicalement assistée* (mémoire). Pour l'accès aux services de médecine, le Conseil est d'accord avec deux orientations de la réforme envisagée, soit l'exigence de prise en charge réelle d'un certain nombre de patients et de patientes ainsi que l'incitatif à modifier les pratiques afin de favoriser un accès ouvert aux médecins de famille, surtout pour les personnes les plus vulnérables. Le manque d'accès à une ou à un médecin pénalise particulièrement les femmes malades et vulnérables, les proches aidants, qui sont surtout des femmes, et les mères de famille.

Pour le volet de la procréation assistée, le Conseil est favorable à la fin de l'universalité du programme qui y est lié et il croit que les remboursements des traitements doivent être réservés aux personnes qui ont des revenus moins élevés. Selon le Conseil, ce programme québécois devrait être mieux encadré étant donné les enjeux éthiques entourant les traitements de pointe dans le domaine. Contrairement à ce que prévoit le projet de loi, le Conseil est d'avis que les femmes devraient obtenir le droit d'avoir une fécondation *in vitro*, à leurs frais, après 42 ans, si la procédure est autorisée par une ou un médecin et répond à certaines balises éthiques.

Agressions sexuelles

À la suite de la vague de dénonciations d'agressions sexuelles qui a déferlé au Québec à l'automne 2014, la ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec les députées de Hochelaga-Maisonneuve, de Montarville et de Gouin, a déposé une motion demandant à la Commission des relations avec les citoyens de tenir des consultations publiques sur le *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*. En mars 2015, le Conseil a déposé un mémoire devant la Commission mentionnant l'importance pour le Québec de se donner une politique gouvernementale globale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles basée sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Des plans d'action distincts pour lutter contre certaines formes de violence (les agressions sexuelles, la violence conjugale, l'exploitation sexuelle, les violences liées à l'honneur, etc.) pourraient se décliner à partir d'objectifs partagés, d'orientations communes et d'obstacles comparables à surmonter. Ce mémoire soutient que les actions entreprises pour lutter contre la violence faite aux femmes devraient être davantage structurantes et insister sur la prévention et l'éducation à l'égalité. Il souligne aussi que de nouvelles avenues doivent être envisagées pour mieux soutenir l'engagement des hommes comme agents de changement social dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Centre de documentation Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie

Depuis les débuts du Conseil, le Centre de documentation Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie lui apporte son soutien au regard de ses activités d'analyse, de recherche et d'information. Il possède une collection de 11 000 titres spécialisés en matière de condition féminine.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Centre de documentation a traité 285 demandes d'information et de recherche, ayant nécessité des recherches documentaires. Il a également enregistré 2 786 prêts des documents de sa collection. Pour répondre aux besoins documentaires ponctuels du Conseil, le Centre de documentation a emprunté 67 documents auprès d'autres bibliothèques du réseau gouvernemental.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Centre de documentation s'est enrichi de 209 nouveaux documents. Le développement de la collection a été intimement lié aux travaux en cours du Conseil et touche les aspects suivants: le genre, les femmes en politique, la

conciliation travail-famille, le partage du travail domestique, la jeunesse et la sexualité des jeunes, les violences faites aux femmes et les agressions sexuelles ainsi que la gestation pour autrui.

Le Centre de documentation a révisé sa politique d'accueil des usagers et des usagères de même que sa politique de prêt. La première concerne essentiellement le service à la clientèle; la seconde traite de l'accessibilité à la collection et la circulation des documents.

Objectif 2	Indicateurs	Résultats
D'ici 2017, évaluer les effets de projets de loi, de politiques ou de programmes sur l'égalité entre les femmes et les hommes	<p>Nombre d'avis transmis</p> <p>Nombre de lettres-commentaires émises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 avis transmis : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait</i> • <i>Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés</i> • 3 lettres-commentaires diffusées : <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'accès à l'avortement • Modulation des tarifs de garderie • Procréation assistée (projet de loi n° 20)

Avis transmis

Avis	Tirage papier	Diffusion par courrier électronique	Diffusion postale	Diffusion totale
<i>Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait</i>	700	198	322	520
<i>Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés</i>	Avis déposé uniquement sur le site Web du Conseil			-
Total	700	198	322	520

Lettres-commentaires diffusées

Le 2 octobre 2014, à la suite d'une rencontre avec les membres de la Coalition canadienne des conseils provinciaux et territoriaux du statut de la femme, le Conseil a écrit au premier ministre, M. Philippe Couillard, et à la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Stéphanie Vallée, afin de soumettre à leur attention les problèmes d'accès à l'avortement vécus dans deux provinces voisines, soit l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Au nom de la santé et de la sécurité de ses concitoyennes, le Conseil demande que le gouvernement du Québec fasse des pressions sur les autorités politiques de ces deux provinces des Maritimes pour régler la situation.

Le 6 octobre 2014, le Conseil a fait parvenir une lettre à la ministre de la Famille, M^{me} Francine Charbonneau, et au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, au sujet des rumeurs de modulation des tarifs de services de garde et de compressions dans le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le Conseil réaffirme son appui à l'uniformité des frais de service de garde et au fait que le RQAP constitue une mesure phare de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Il invite le gouvernement à la plus grande vigilance dans une éventuelle révision de ces importants programmes sociaux.

Le 17 décembre 2014, le Conseil a réagi au projet de loi n° 20 dans une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette. Le Conseil y traite plus particulièrement des articles modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée. Il s'étonne que le projet de loi limite à 42 ans l'âge permis pour une fécondation *in vitro* et invite le ministre à reconsidérer cet article.

2.2 Axe d'intervention 2: Partage des connaissances

Objectif 3	Indicateurs	Résultats
Annuellement, assurer la présence de la présidente et du Conseil sur la place publique et dans les médias	<p>Nombre et nature des activités médiatiques réalisées</p> <p>Nombre d'événements auxquels la présidente a participé</p> <p>Nombre de personnes abonnées aux comptes de la présidente, du Conseil et de la <i>Gazette des femmes</i> dans les médias sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 activités de communication réalisées : <ul style="list-style-type: none"> • Conférence « Actrices de leur révolution » • Lancement de l'étude <i>La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb : une étude de cas</i> • Série de conférences publiques pour la présentation de la brochure <i>Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises – Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!</i> • 122 événements, soit 77 entrevues et 45 activités publiques • 17 750 personnes abonnées, soit une hausse de 35 % depuis 2013-2014

Activités de communication

Afin de remplir sa mission, le Conseil alimente régulièrement les médias sur ses positions. Il produit aussi des outils de communication et réalise différentes activités publiques et médiatiques. L'organisme publie des communiqués de presse et diffuse fréquemment sur son site Web des nouvelles concernant ses activités.

Conférence « Actrices de leur révolution »

Le Conseil a organisé une discussion publique intitulée « Actrices de leur révolution ». L'activité a rassemblé trois jeunes femmes militantes issues de réalités différentes : une Égyptienne, une Québécoise et une Autochtone. Elles ont parlé des luttes auxquelles elles ont participé, des acquis pour les femmes de leur milieu et des défis à relever. Les militantes invitées étaient Sally Zohney, militante égyptienne pour le droit des femmes, engagée dans le printemps arabe en 2011, Éliane Laberge, présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) depuis juin 2012, et Widia Larivière, l'une des initiatrices du mouvement de solidarité entre Autochtones et non-Autochtones au Québec, *Idle No More* (« Finie l'inertie »).

Lancement de l'étude *La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb : une étude de cas*

Afin de discuter des constats formulés dans cette étude, le Conseil a accueilli plusieurs femmes immigrées pour échanger sur les difficultés éprouvées pendant leur cheminement professionnel à la suite de leur migration. Tout comme les femmes interviewées pour l'étude, celles qui étaient présentes à cet événement notaient des écarts importants entre les aspirations et la réalité et l'existence de plusieurs barrières d'ordre personnel, familial ou institutionnel à leur participation au marché du travail.

Conférence portant sur la brochure *Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises – Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!*

Le Conseil a lancé, au cours de l'exercice 2014-2015, la brochure *Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises — Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!*. Ce document a été réalisé à la suite de la publication de *l'Enquête Catalyst 2013: Les femmes membres de conseils d'administration selon le classement Financial Post 500 (FP500)*. Pour présenter cette publication, la présidente a donné une série de conférences devant les membres des chambres de commerce ou de regroupements de gens d'affaires.

Activités de la présidente

Entrevues

La présidente du Conseil accorde ponctuellement des entrevues à des journalistes sur divers enjeux d'actualité. En 2014-2015, elle s'est prêtée à 77 entrevues. Trois sujets ont suscité une très grande demande médiatique :

- l'avis *Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés*;
- l'avis *Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait*; et
- le mémoire portant sur le projet de loi n° 20, *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*.

Activités publiques

En 2014-2015, la présidente du Conseil a participé à 45 activités publiques, dont la liste est jointe à l'annexe V. Elle a présenté la publication *Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises – Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!* devant

les membres de quatre chambres de commerce du Québec : Drummondville, Lévis, Québec et Saguenay. Ces conférences s'inscrivent précisément dans la volonté du Conseil de joindre des publics non acquis à la cause féministe.

La présidente a également participé à un événement organisé conjointement par Femmes en Affaires de la Capitale-Nationale et Femmes Alpha. La présentation abordait la performance de certaines entreprises québécoises, exposait les effets positifs de la parité – et aussi de la diversité – et offrait quelques comparaisons avec la réalité du Canada et celle de certains pays performants à cet égard.

Visibilité du Conseil dans les médias en 2014-2015

Bien qu'il y ait eu une légère baisse en matière de visibilité en 2014-2015, le Conseil a maintenu ses efforts pour assurer sa présence dans les médias conformément à l'objectif 3 de son plan stratégique.

Visibilité du Conseil	2014-2015	2013-2014
	Nombre	
Communiqués de presse publiés	16	19
Entrevues accordées par la présidente et par le personnel du Conseil	91	106
Mentions dans les médias :	1 025	1 196
• Mentions provenant des médias eux-mêmes	552	355
• Mentions dans les médias à la suite d'une initiative du Conseil	473	841

Stratégie axée sur les médias sociaux

Par l'entremise des médias sociaux, le Conseil vise à renforcer le rayonnement de ses messages et à accroître l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité.

Au cours des deux dernières années, le nombre de personnes abonnées sur Twitter pour les comptes du Conseil, de la présidente et de la *Gazette des femmes* a augmenté de 33 %. Le compte de la *Gazette des femmes* sur Facebook a également connu une hausse de 44 %.

Le nombre de personnes recevant l'infolettre de la *Gazette des femmes* a fait un bond de 51 %. Réalisée à l'occasion du 8 mars, l'une des deux nouvelles vidéos publiées sur le portail YouTube du Conseil a par ailleurs connu une large diffusion.

Médias sociaux	2014-2015	2013-2014	Variation
	Nombre		
Nombre de personnes abonnées sur Twitter pour les comptes :	13 283	10 004	3 279 (+ 33 %)
• du Conseil	2 705	1 614	
• de la présidente	6 317	5 282	
• de la <i>Gazette des femmes</i>	4 261	3 098	
Nombre de personnes suivant la <i>Gazette des femmes</i> sur Facebook	4 467	3 108	1 359 (+ 44 %)
Total	17 750	13 112	4 638 (+ 35 %)
Nombre de visionnements sur le portail YouTube :	11 079	9 891	1 188 (+ 12 %)
• du Conseil	8 495 (2 vidéos publiées)	1 065 (4 vidéos publiées)	
• de la <i>Gazette des femmes</i>	2 584 (aucune vidéo publiée)	8 826 (5 vidéos publiées)	
Nombre de personnes abonnées à l'infolettre de la <i>Gazette des femmes</i>	9 600	6 360	1 188 (+ 51 %)

Magazine *Gazette des femmes*

La *Gazette des femmes* bénéficie, depuis 1979, d'une réputation enviable auprès des féministes québécoises. Ce magazine est un véhicule de communication incontournable au Québec pour les enjeux de société touchant directement aux droits des femmes et l'égalité des sexes. Depuis novembre 2011, la *Gazette des femmes* est publiée exclusivement sur le Web.

Au cours de l'année 2014-2015, la *Gazette des femmes* a publié sur son site Web 65 articles (textes journalistiques ou billets de blogue), 5 illustrations éditoriales (caricatures) et 5 grands dossiers traitant en profondeur des sujets féministes suivants :

- « Valeurs égalitaires, un legs familial ? » (avril 2014);
- « On n'en a pas fini avec le corps » (juillet 2014);
- « Femmes dans l'Hexagone » (novembre 2014);
- « Politiciennes recherchées » (février 2015);
- « Jouer ou ne pas jouer, telle est la question » (mars 2015).

Travaux de remodelage du magazine (d'octobre 2013 à avril 2015)

Conformément au Plan d'action 2013-2015 du Conseil, la *Gazette des femmes* a mené, à l'automne 2013, un sondage en vue de connaître l'opinion et le degré de satisfaction de son lectorat, tant sur le plan de la forme du magazine que sur le plan de son contenu.

Les résultats révèlent un taux de satisfaction très favorable de la part des lectrices et des lecteurs : 8,2 sur 10. Des points positifs sont soulevés, notamment l'emploi d'un vocabulaire accessible et la pertinence des sujets traités. Le sondage a également mis en lumière des éléments du magazine à améliorer : le taux de notoriété spontanée et l'aspect visuel de la *Gazette des femmes*.

À la lumière des réponses et des résultats recueillis, un remodelage du magazine a été réalisé dès l'été 2014, pour se poursuivre jusqu'au printemps 2015.

Lectorat de la *Gazette des femmes*

La *Gazette des femmes* poursuit l'objectif du Conseil qui consiste à varier son offre de diffusion afin d'intéresser un lectorat non encore acquis à la cause féministe. Des sections susceptibles de faire connaître le magazine au grand public ont été intégrées à la nouvelle mouture, dont une section mensuelle qui présente cinq questions sur l'égalité destinées à une personnalité publique. Cinq illustrations éditoriales (caricatures) ont été publiées dans le magazine depuis mars 2014.

Réalité des lectrices et des lecteurs

Dans l'objectif de publier des contenus correspondant à la réalité de son lectorat, la *Gazette des femmes* fait paraître des articles qui ont notamment pour sujet le couple et la famille. Comme l'indique le sondage, plusieurs lectrices et lecteurs vivent en couple avec enfant. Cette approche a ainsi été réaffirmée et renforcée.

Intérêt des jeunes féministes et des jeunes internautes

L'idée d'un blogue de la *Gazette des femmes* tenu par de jeunes blogueuses a pour objectif de conquérir et de fidéliser cette clientèle. Ainsi, le Conseil mise sur la parution d'un billet de blogue toutes les deux semaines, de textes journalistiques, d'actualités féministes et d'illustrations éditoriales pour inciter les internautes à visiter plus régulièrement la *Gazette des femmes*.

Journée internationale des femmes

La mesure 14 du Plan d'action 2013-2015 du Conseil concerne la Journée internationale des femmes ayant lieu le 8 mars. Une capsule vidéo intitulée *Imaginez l'égalité!*, mettant en vedette des jeunes de 5 à 18 ans, a été produite pour cette occasion. Le Conseil a obtenu un grand succès : la capsule a été largement diffusée dans les médias sociaux et visionnée à 6 916 reprises.

Objectif 4	Indicateurs	Résultats
Annuellement, favoriser le partage d'expertise avec les instances et les organisations régionales sur les sujets liés à la condition féminine	<p>Nombre d'entrevues accordées en région</p> <p>Nombre de séances d'information tenues par les responsables régionales</p> <p>Cible: 5 par avis émis</p> <p>Taux de participation et de satisfaction aux séances d'information</p> <p>Cible: 60% des personnes qui ont participé à ces séances</p> <p>Nombre et nature de documents à portée régionale publiés</p> <p>Nombre de consultations des sections régionales du site Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 11 entrevues accordées • 30 séances d'information qui ont permis de joindre au total plus de 950 personnes Cible atteinte • 18 séances d'informations évaluées Cible atteinte: 69% des personnes participantes se sont prêtées à cet exercice • 2 publications statistiques régionales pour les 17 régions du Québec • 18 250 consultations (l'augmentation du nombre de consultations par rapport aux données de l'exercice 2013-2014 s'explique par la mise en ligne de la liste des groupes de femmes dans chacune des régions)

Direction des bureaux régionaux

En 2014-2015, les responsables régionales ont accordé 11 entrevues à des médias locaux et nationaux, portant notamment sur la Journée internationale des femmes et la disparition du prix Thérèse-Casgrain qui était décerné par le gouvernement fédéral.

En raison de compressions budgétaires importantes pour l'exercice 2015-2016, le Conseil s'est vu dans l'obligation de fermer ses quatre bureaux régionaux à compter du 31 mars 2015. Il a transmis une lettre à ses différents partenaires et a diffusé un communiqué de presse, en février 2015, pour rendre hommage au travail de ses responsables régionales.

Séances d'information

En décembre 2014, le gouvernement a pris des mesures en vue de resserrer la gestion des finances publiques. En ce sens, le nombre de déplacements autorisés a été réduit considérablement, ce qui, par le fait même, a eu un impact sur le nombre de séances d'information données: elles sont passées de 67 à 30 pour 2014-2015. Les responsables régionales ont présenté les avis et les études du Conseil auprès de publics non acquis: collèges, campus, cégeps, universités, centres de formation, organismes communautaires

qui travaillent auprès des personnes immigrantes, élues et élus municipaux, etc. Ces présentations ont porté sur la mission du Conseil, la prostitution, les enjeux du XXI^e siècle pour les femmes et les métiers de la construction.

En 2014-2015, les participantes et les participants ont évalué 18 présentations sur 30. Près de 70% des personnes présentes se sont prêtées à l'exercice. Plus de 95% d'entre elles ont apprécié les présentations des responsables régionales. Le contenu était complet et suffisant pour 93% des personnes interrogées. Les présentations ont permis de démythifier le terme «féminisme», de faire connaître le Conseil, notamment par le visionnement d'une vidéo qu'il a produite, et d'expliquer les enjeux liés à des sujets peu connus (prostitution, crimes d'honneur, etc.). Parmi les commentaires recueillis, certaines personnes ont affirmé avoir saisi, grâce à la présentation, l'ampleur de ces enjeux. Cependant, plusieurs ont souligné le temps très court alloué à cette activité et le manque d'interaction. Au total, près de 90% des personnes sondées estiment que la présentation leur sera utile dans leur vie professionnelle et personnelle.

Publications statistiques

À l'aide des données obtenues en 2011 grâce à l'Enquête nationale auprès des ménages, les responsables régionales ont finalisé la rédaction des portraits socioéconomiques des femmes et des hommes de chacune des 17 régions du Québec. La diffusion des portraits statistiques est prévue dès le début de l'exercice 2015-2016. Enfin, la fiche statistique socioéconomique en matière de décrochage scolaire de même que la compilation portant sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs, pour chacune des régions, ont aussi fait l'objet de diffusion auprès des partenaires visés.

Rencontres avec des partenaires régionaux

Au cours de l'exercice 2014-2015, les responsables régionales ont participé à 187 rencontres notamment au sein des conférences administratives régionales, des commissions des conférences régionales des élus et des tables des groupes de femmes, et ont discuté de problématiques et d'enjeux régionaux.

Objectif 5	Indicateurs	Résultats
D'ici 2017, favoriser la diffusion des publications du Conseil	<p>Nombre et nature des documents diffusés</p> <p>Nombre de visites sur le webzine <i>Gazette des femmes</i> et sur le site Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 38 documents diffusés • 245 273 consultations uniques sur le site Web de la <i>Gazette des femmes</i> • 102 399 consultations uniques sur le site Web du Conseil

Documents diffusés

Chaque année, le Conseil produit des avis, des mémoires, des études, des lettres-commentaires ainsi que divers documents d'information et d'administration. L'année 2014-2015 a été marquée par la production de 38 documents, énumérés à l'annexe VI.

Documents publiés (26)	Nombre d'exemplaires imprimés	Diffusion par courrier électronique	Diffusion postale	Diffusion totale
22 tableaux statistiques – <i>Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs</i>	1 905	1 778	1 775	3 553
<i>La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb: une étude de cas</i>	–	376	–	376
<i>Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises – Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!</i>	1 000	–	533	533
<i>Portrait des Québécoises en 8 temps – Édition 2014</i>	5 000	–	5 000	5 000
<i>Rapport annuel de gestion 2013-2014</i>	150	–	146	146
Total	8 055	2 154	7 454	9 608

Sites Web du Conseil et de la *Gazette des femmes*

Le nombre de consultations sur les deux sites Web est en progression: 4,7% pour le Conseil et 26,7% pour la *Gazette des femmes*.

Consultations du site Web du Conseil (www.csf.gouv.qc.ca et www.placealegalite.gouv.qc.ca)

Année	Consultations uniques*	Variation (%)
2014-2015	102 399**	+ 4,7%
2013-2014	97 832	+ 12,0%
2012-2013	87 368	–

* Il s'agit du nombre total de consultations uniques de pages sur le site. À noter qu'avec cette méthode de calcul les visites répétées d'un ou d'une internaute sur la même page comptent comme une seule visite.

** Pour le site du Conseil, une nouvelle façon de présenter les données a été utilisée en 2014-2015. En conséquence, une comparaison avec les données utilisées dans les précédents rapports annuels ne serait pas valide.

**Consultations du site Web de la Gazette des femmes
(www.gazettedesfemmes.ca)**

Année	Consultations uniques*	Variation (%)
2014-2015	245 273	+ 26,7 %
2013-2014	193 542	+ 6,5 %
2012-2013	181 715	–

* Il s'agit du nombre total de consultations uniques de pages sur le site. À noter qu'avec cette méthode de calcul les visites répétées d'un ou d'une internaute sur la même page comptent comme une seule visite.

Stratégies de communication

Le Plan d'action 2013-2015 du Conseil prévoit l'appui d'une stratégie de communication adaptée au moment de la publication des travaux du Conseil. Au cours de l'année, la planification des interventions de communication publique adaptée à chacun des messages et des publics cibles a été effectuée pour trois documents.

Stratégie de communication	Avis <i>Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait</i>	Brochure <i>Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises – Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!</i>	Étude <i>La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb : une étude de cas</i>
Activités de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un communiqué de presse sur CNW le 3 juin 2014 • Diffusion de l'avis sur le Web • Mentions sur Twitter 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de la brochure sur le Web le 5 septembre 2014 • Mentions sur Twitter 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'étude sur le Web le 9 décembre 2014 • Mentions sur Twitter
Activités de relations publiques et retombées médiatiques	<ul style="list-style-type: none"> • 14 demandes d'entrevue • 22 communiqués de presse en réponse à l'avis • 26 articles dans les médias écrits • 41 articles dans les médias électroniques • 81 mentions à la radio • 25 mentions à la télévision 	5 conférences de la présidente devant les membres de chambres de commerce et de regroupement de gens d'affaires (14 et 28 janvier, 24 février et 12 mars 2015)	Petit-déjeuner de la présidente avec des femmes immigrées d'origine maghrébine, le 5 février 2015
Téléchargements du document à la suite du lancement	311 téléchargements	195 téléchargements	122 téléchargements

2.3 Axe d'intervention 3 : Capital humain

Objectif 6	Indicateurs	Résultats
Contribuer à renforcer l'expertise et développer les compétences nécessaires pour répondre aux priorités de l'organisation	Dépôt d'un plan de développement 2015-2020 des ressources humaines Cible: 31 mars 2015 % de mesures réalisées Cible: 30%, au 31 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Stratégie de gestion des compétences et des connaissances des ressources humaines • 80 jours de formation en 2014-2015

Le Conseil reconnaît que les connaissances, les habiletés et les attitudes des membres du personnel influencent la qualité des recherches, des activités et des réalisations de l'organisation. En ce sens, le Conseil a adopté la *Stratégie de gestion des compétences et des connaissances des ressources humaines*. Elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Cette stratégie se divise en deux axes de développement : organisationnel et individuel. En rapport avec le développement organisationnel, le Conseil a offert, au cours de l'exercice 2014-2015, quatre activités de formation sur les lieux du travail. Ces activités correspondaient à la mission du Conseil. Pour le développement individuel, un projet pilote a été réalisé pour analyser les compétences requises par poste.

Par ailleurs, le Plan d'action 2013-2015 précise un objectif de deux journées de formation par personne pour l'année 2014-2015. Celui-ci a été atteint : en effet, on compte un total de 80 jours de formation, dont 39 formations individuelles et 8 formations pour des groupes ciblés. Outre les salaires, le coût direct de ces formations est de 6 951 \$.

Parmi les différentes formations, le Conseil a mis l'accent sur la sécurité de l'information : deux séances ont été offertes à ce sujet. Une formation sur un logiciel libre, permettant la gestion des mots de passe, a également été proposée à l'ensemble du personnel.

Dans un contexte où les enjeux liés aux départs de membres du personnel ont un impact important sur le plan de la gestion de la planification de la main-d'œuvre, le Conseil a élaboré un outil favorisant le transfert des connaissances. Outre qu'il assure le transfert d'expertise et le maintien des connaissances et des compétences, cet outil favorise l'intégration du nouveau personnel.

L'embauche de stagiaires représente une occasion pour le Conseil de s'engager dans le processus de formation des étudiantes et des étudiants. Au cours de l'exercice 2014-2015, il a supervisé quatre stagiaires leur permettant ainsi d'acquérir de nouvelles compétences.

Conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, le Conseil a consacré 23 380 \$ à des dépenses de formation. Ce montant respecte le taux prévu, soit 1 % de la masse salariale exigé par la Loi, et la limitation des dépenses demandée par le Conseil du trésor dans le contexte des mesures additionnelles de contrôle de dépenses pour l'exercice 2014-2015.

Objectif 7	Indicateurs	Résultats
D'ici 2017, établir des conditions favorables au développement d'un milieu de travail propice à la mobilisation du personnel	Nombre et nature des activités réalisées Sondage de satisfaction du personnel réalisé Cible: du 2 au 31 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de politiques et de programmes adoptés en 2013-2014 • Prise en considération des requêtes du personnel

Programme de remboursement relatif à la pratique d'une activité physique régulière

Au cours de l'exercice 2014-2015, plus du tiers des membres du personnel a bénéficié du *Programme de remboursement relatif à la pratique d'une activité physique régulière*, programme entré en vigueur en janvier 2014.

Politique relative au soutien aux études à temps partiel

La possibilité de développer et d'approfondir ses compétences est encouragée par la *Politique relative au soutien aux études à temps partiel*. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, cette politique a permis à trois membres du personnel de se prévaloir de ce privilège.

Prise en considération des requêtes du personnel

Le Conseil a poursuivi l'élan amorcé au cours de l'exercice 2013-2014 pour améliorer le soutien offert au personnel. Qu'il s'agisse de demandes concernant les ressources financières, matérielles, informationnelles ou humaines, le Service administratif y a répondu avec diligence et dans un délai minimal.

Sondage de satisfaction du personnel

Bien que le Plan d'action 2013-2015 prévoie la tenue d'un sondage sur le taux de satisfaction des membres du personnel, le Conseil a estimé que, en raison de la fermeture annoncée de la Direction des bureaux régionaux, le contexte ne se prêtait pas à la tenue d'un tel sondage.

Moyenne des années d'expérience cumulées au Conseil

Le Conseil souhaite mobiliser son personnel et lui offrir un milieu de travail stimulant et enrichissant. Un des indicateurs permettant d'évaluer la rétention du personnel est la moyenne des années d'expérience cumulées au sein du Conseil.

Le tableau suivant fait état de la moyenne des années d'expérience cumulées au 31 mars de chaque année.

Années d'expérience*	2013	2014	2015
Nombre	3,00	2,76	3,30

* Sont exclus les membres du personnel qui comptent moins d'une année d'expérience ainsi que ceux et celles qui affichent dix années et plus d'expérience.

2 Utilisation des ressources et application des exigences gouvernementales

3.1 Utilisation des ressources

3.1.1 Ressources humaines

Au 31 mars 2015, le Conseil disposait d'un effectif de 36 personnes, dont 8 personnes de la Direction des bureaux régionaux. Pour l'exercice 2014-2015, la cible d'effectif transmise par le Conseil du trésor est de 44.

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Hors cadre et cadres	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Bureau de la présidente	1	1	–	1	3
Secrétariat général et Service administratif	2	1	4	–	7
Direction de la recherche et de l'analyse	–	6	1	–	7
Direction des communications	1	4	4	2	11
Direction des bureaux régionaux	–	7	–	1	8
Total	4	19	9	4	36

Départs à la retraite

Trois personnes sont parties à la retraite en 2014-2015 : deux employées relevant de la Direction de la recherche et de l'analyse et une employée de la Direction des communications.

Embauche et représentativité

Effectif	Permanent	Occasionnel	Étudiant	Stagiaires
Personnes embauchées	2	2	8	4*
Total	36			

* Deux personnes étaient affectées au Secrétariat général et Service administratif, une à la Direction des communications et une autre à la Direction de la recherche et de l'analyse.

3.1.2 Ressources financières

En 2014-2015, le Conseil a respecté le budget de 3 810 000\$ qui lui avait été alloué : ses dépenses réelles se chiffrent à 3 493 100\$. L'écart entre le budget et les dépenses s'explique en partie par une compression budgétaire récurrente annoncée au cours de l'année et un transfert de crédits.

Résultats financiers en 2014-2015

	Budget 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Dépenses réelles 2013-2014
Rémunération	2 915 000	2 615 700	2 669 000
Fonctionnement	880 000	867 200	980 700
Amortissement	15 000	10 200	4 600
Total	3 810 000	3 493 100	3 654 300

Compressions budgétaires

Depuis 2013-2014, le Conseil a subi des compressions récurrentes totalisant 509 700\$ en rémunération et 315 000\$ en fonctionnement.

Sur le chapitre de la rémunération, une somme de 169 700\$ s'est ajoutée au montant de 340 000\$ de l'exercice 2013-2014, pour un total de 509 700\$. En ce qui concerne le fonctionnement, la compression récurrente de 315 000\$ avant le vote des crédits pour 2014-2015 représente pour le Conseil 24,5% de son budget de fonctionnement de 2013-2014.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les nouvelles compressions budgétaires correspondent à 12% du budget total du Conseil de 2013-2014.

Ressources matérielles

Pour l'exercice 2014-2015, les dépenses de loyer et de télécommunications sont demeurées stables. Concernant le service de courrier-messagerie, une économie de 51% a été réalisée et est attribuable notamment à une réduction des envois postaux.

En ce qui a trait aux fournitures, au matériel et aux équipements, le Conseil a réduit ses dépenses de 35%. Une gestion très rigoureuse des dépenses et un déploiement d'efforts exceptionnels de la part de l'ensemble du personnel ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Bonis au rendement

Le Conseil a accordé, au cours de l'exercice 2014-2015, des bonis au rendement à quatre membres de son personnel. Ces bonis, totalisant une somme de 6 369\$, seront versés en 2015-2016.

3.1.3 Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles occupent une place essentielle au sein du Conseil. Pour être efficace dans la réalisation de sa mission, deux sites Web sont mis à la disposition de la population : celui de la *Gazette des femmes* et celui du Conseil.

Au cours de l'exercice 2014-2015, une somme de 121 390 dollars a été allouée aux technologies de l'information. Elle a permis de rémunérer les ressources humaines affectées aux projets et aux activités en matière de ressources informationnelles ainsi que de réaliser certains projets. En raison des compressions budgétaires, le remplacement des ordinateurs de bureau a été reporté au prochain exercice.

Tests d'intrusion et de vulnérabilité

Entrée en vigueur en janvier 2014, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale énonce que les ministères et les organismes doivent réaliser des tests d'intrusion et de vulnérabilité annuellement. Le Conseil a pris la décision de procéder à ces tests sur ses infrastructures informatiques et ses deux sites Web en novembre 2014. L'ensemble des vulnérabilités a été corrigé au cours de l'exercice 2014-2015.

Sites Web du Conseil et de la *Gazette des femmes*

En 2014-2015, le Conseil a mis en place un moteur de recherche portant sur les publications statistiques et un répertoire des groupes de femmes sur son site Web. Il a également actualisé la facture visuelle du site Web de la *Gazette des femmes* et l'a rendu adaptable à tous les types d'écrans (mobile, tablette, etc.).

Plateforme de diffusion (GCP+)

La plateforme de diffusion (GCP+) a été intégrée aux plateformes externes existantes, soit la *Gazette des femmes* et le site Web du Conseil. Une nouvelle fonctionnalité permettant l'ajout de plus d'une personne abonnée à la fois a également été intégrée.

Sécurité de l'information

À la suite des tests d'intrusion et de vulnérabilité, le Conseil a adopté une politique de gestion des mots de passe. Celle-ci contient des normes précises à l'intention des membres du personnel pour leur session Windows et les comptes externes. En vertu de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, le Conseil a adopté une politique et un cadre de gestion. Ils affirment son engagement en vue de s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information et de préciser les rôles et les obligations des membres de son personnel.

Dépenses en ressources informationnelles

Année	ETC (Nombre)	Rémunération (\$)	Fonctionnement (\$)	Total (\$)
2014-2015	2,4	83 653	37 737	121 390
2013-2014	1,9	60 262	70 237	130 499

3.2 Application des exigences gouvernementales

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions des lois et des politiques qui assurent le respect des droits des citoyennes et des citoyens de même que la transparence des organisations.

3.2.1 Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Personnel embauché de moins de 35 ans

Parmi le personnel embauché au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil a atteint un taux d'embauche de 72 % de son personnel ayant moins de 35 ans.

Taux d'embauche

Une personne membre des communautés culturelles, autochtones ou anglophones a été embauchée en 2014-2015 dans la catégorie « Effectif étudiant ». Aucune personne présentant un handicap n'a été embauchée au cours de l'exercice.

En 2014-2015, 14 femmes sur un total de 18 personnes ont été embauchées. Cette proportion représente plus de 75 % des nouveaux membres du personnel.

Taux de représentativité

Par rapport au total du personnel, le taux de représentativité des membres des communautés culturelles, autochtones ou anglophones a été de 1,5 % pour l'exercice 2014-2015. Le taux de représentativité des personnes handicapées est demeuré nul.

Concernant la représentation féminine, 31 des 36 personnes qui travaillent au Conseil sont des femmes (86 %). Le tableau qui suit montre la répartition par corps d'emploi.

Représentation féminine au Conseil au 31 mars 2015

Représentation féminine	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre de femmes	3* (75%)	17 (89%)	7 (78%)	4 (100%)	31 (86%)

* Cela inclut la présidente de l'organisme.

3.2.2 Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le Conseil n'a reçu qu'une demande d'accès à l'information au cours de l'année 2014-2015. La demande portait sur les 20 personnes les mieux rémunérées au sein du Conseil. Cette demande a été acceptée et traitée dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, soit dans un délai de 20 jours suivant la date de réception de la demande.

3.2.3 Accessibilité Web

Depuis 2012, tous les ministères et organismes ont l'obligation de rendre accessibles leur site Web et les documents téléchargeables. Il en est de même, depuis 2013, pour les animations Web et les contenus audio ou vidéo présents sur un site Web.

Les deux sites Web du Conseil répondent à cette norme et tous ses fichiers multimédias sont désormais accessibles conformément au *Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web*. À noter que le Conseil a commencé ses travaux en 2014-2015 pour rendre accessibles ses documents téléchargeables selon le *Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable*.

3.2.4 Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique*, le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire une déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes.

3.2.5 Développement durable et changements climatiques

Le Conseil possède, depuis 2008, son propre plan d'action sur le développement durable qui répond à 5 des 29 objectifs gouvernementaux tirés de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013: un projet de société pour le Québec*. Ce plan d'action a été reconduit jusqu'au 31 mars 2015 en raison de la prolongation de ladite stratégie.

**Objectif organisationnel 1 :
Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable**

Lorsque de nouvelles personnes occupent un poste au Conseil, celles-ci sont sensibilisées au développement durable dès leur arrivée. Le Conseil a également publié deux capsules sur son intranet en 2014-2015 : l'une, intitulée « Tant qu'à consommer, allons-y localement », a été mise en ligne lors de la Journée de l'environnement dans l'administration publique; et l'autre intitulée « Semaine québécoise de réduction des déchets » diffusée à cette occasion.

**Objectif organisationnel 3 :
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires**

Le Conseil a continué d'inciter les membres de son personnel :

- à utiliser les modes de transport collectif (autobus, métro, covoiturage) ou la marche;
- à utiliser la conférence téléphonique ou la visioconférence au lieu des déplacements professionnels;
- à favoriser la lecture à l'écran;
- à adhérer à L'abonne BUS;
- à imprimer recto verso;
- à demander les bulletins de paie en version électronique plutôt qu'en version papier dans SAGIR;
- à prendre les tasses mises à leur disposition plutôt que des verres à utilisation unique pour le café.

**Objectif organisationnel 4 :
Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés**

Les professionnelles des bureaux régionaux ont terminé la rédaction des portraits socioéconomiques des femmes et des hommes de chacune des 17 régions du Québec, et ce, grâce à la diffusion des données de 2011 de l'Enquête nationale auprès des ménages. La diffusion de ces portraits aura lieu dès le début de l'exercice 2015-2016.

**Objectif organisationnel 6 :
Mettre en valeur l'apport du travail artistique et littéraire de femmes au développement régional du Québec**

Le Conseil a publié deux articles sur son site Web : le premier portait sur le long métrage documentaire de Julie Lambert intitulé *Un film de chasse de filles*; et le second, sur la cofondatrice du mouvement Idle No More au Québec, M^{me} Mélissa Mollen-Dupuis, dans le contexte de l'Agenda 21C du Québec.

3.2.6 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

À la suite d'un avis favorable de l'Office québécois de la langue française, le comité de direction a adopté, en 2012, la Politique linguistique du Conseil. Guidé par la Charte de la langue française et conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil a montré l'importance qu'il accorde à la promotion du français comme langue commune des Québécoises et des Québécois. Il a manifesté sa volonté d'intégrer ces orientations gouvernementales dans la réalisation quotidienne de sa mission. La Politique linguistique du Conseil tient compte de ses communications externes, de son site Web et des documents qu'il produit, de ses ressources matérielles et des documents contractuels utilisés ainsi que de la langue de travail. Cette politique demeure toujours accessible sur l'intranet du Conseil et est incluse dans la pochette remise aux nouveaux membres du personnel.

3.2.7 Éthique

Le Conseil dispose d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices publiques, adopté lors de la réunion du 18 novembre 1999 de l'Assemblée des membres. Conformément au Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, le Conseil a nommé une répondante en éthique.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil a commencé la rédaction d'un document regroupant les valeurs et les règles de conduite à l'intention de son personnel. Il a publié quatre capsules en matière d'éthique sur son intranet, soit sur l'éthique en général, la compétence professionnelle, la compétence éthique et la loyauté. Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

3.2.8 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs.

Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Catégorie		ETC*	Nombre d'employées et d'employés au 31 mars 2015
1	Personnel d'encadrement	2,6	3
2	Personnel professionnel	18,6	19
3	Personnel infirmier	–	–
4	Personnel enseignant	–	–
5	Personnel de bureau technicien et assimilé	13,3	13
6	Agents de la paix	–	–
7	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	–	–
	Total partiel	34,5	35
8	Étudiants et stagiaires**	ND	4
	Total global	34,5	39

* Les résultats sont tirés des données préliminaires du Conseil du trésor et incluent les préretraites.

** La catégorie « Étudiants et stagiaires » n'est pas soumise au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

Contrats de services

Le Conseil n'a conclu aucun contrat de services de 25 000 \$ et plus entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015.

3.2.9 Occupation et vitalité des territoires

L'action du Conseil au sein de chacune des régions du Québec contribue à la *Stratégie québécoise pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, notamment en rapport avec les principes qui concernent l'engagement de personnes élues, la concertation et la complémentarité territoriale. Ainsi, en 2014-2015, les responsables régionales ont terminé la rédaction de 17 portraits régionaux socioéconomiques qui tiennent compte d'une analyse différenciée selon les sexes. Elles ont également publié des compilations statistiques régionales et une compilation nationale portant sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs au Québec, ainsi que des fiches statistiques socioéconomiques régionales en matière de décrochage scolaire.

3.2.10 Personnes handicapées

Les mesures destinées aux personnes handicapées concernent l'accessibilité aux lieux et à l'équipement dans le cas du personnel, l'accès à la documentation, la politique d'embauche du personnel et l'élaboration des dossiers d'étude du Conseil.

Dans le contexte du remodelage du magazine *Gazette des femmes*, les travaux d'amélioration du visuel, de l'organisation et de l'accessibilité du contenu se sont terminés au printemps 2015. Par ailleurs, le site Web du Conseil répond presque entièrement aux normes gouvernementales quant à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Annexe I

Membres du Conseil en 2014-2015

En plus de la présidente, les personnes suivantes étaient membres du Conseil au 31 mars 2015:

Recommandées par le milieu des associations féminines:

- Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec;
- Leila Lesbet, technicienne en éducation spécialisée à la Commission scolaire Marie-Victorin;
- Ann Longchamps, assistante-infirmière-chef en hémato-oncologie au CHU de Québec;
- Poste vacant.

Recommandées par le milieu universitaire:

- Rakia Laroui, vice-présidente du Conseil du statut de la femme, professeure et directrice du module du baccalauréat en enseignement secondaire à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);
- Catherine des Rivières-Pigeon, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Recommandées par le milieu socioéconomique:

- Geneviève Baril, directrice du développement des compétences et de la mobilisation citoyenne à l'Institut du Nouveau Monde;
- Élise-Ariane Cabriol, audiologiste au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Rouyn-Noranda.

Recommandées par le milieu syndical:

- Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);
- Lucie Martineau, présidente générale du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

Sont membres d'office les personnes suivantes:

- Sonia Beaudoin, ministère de la Justice;
- Sylvie Demers, Secrétariat du Conseil du trésor;
- Annie Desaulniers, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Lynda Fortin, ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Chantale Leblond, ministère de la Culture et des Communications;
- Céline Martel, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

- Audrey Pichette, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Francine Bilodeau est secrétaire générale.

Annexe II

Code d'éthique et de déontologie du Conseil du statut de la femme

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

SECTION 1

CHAMP D'APPLICATION

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques¹ du Conseil du statut de la femme.
2. Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.
3. L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

SECTION 2

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

4. L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle œuvre de manière à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.
5. Afin de concrétiser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes:
 - a. l'équité entre les femmes et les hommes;
 - b. l'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;
 - c. l'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;
 - d. la vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

¹ La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

SECTION 3

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

RIGUEUR ET INTÉGRITÉ

6. L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

DISCRÉTION

7. L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

8. Le membre invité à représenter le Conseil ou à parler au nom de celui-ci ou en tant que membre du Conseil doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

9. L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
10. La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

11. L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

12. La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil, doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération

et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si la membre est en conflit d'intérêts sur la question et cette membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir si elle est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

13. L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
14. L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

15. L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

16. L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.
17. L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

APRÈS-MANDAT

18. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.
19. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

SECTION 4

MESURES D'APPLICATION

20. La présidente du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.
21. En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Annexe III

Tableau synoptique du Plan stratégique 2013-2017

Vision		
Le Conseil est reconnu comme un agent de changement dans l'évolution de la société vers l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.		
Mission		
<ul style="list-style-type: none"> • Conseille la ministre et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. • Fournit de l'information pertinente aux femmes et au public. 		
Contexte		
<ul style="list-style-type: none"> • La situation des femmes s'est grandement améliorée, mais de la discrimination et des inégalités, parfois insidieuses, persistent. • Le message sur les inégalités passe difficilement : il y a une perception dans l'opinion publique à savoir que l'égalité est atteinte. • Le féminisme est perçu négativement par plusieurs; des pressions s'exercent pour que l'État s'occupe davantage des problèmes propres aux hommes. 		<ul style="list-style-type: none"> • Des orientations gouvernementales en matière de ressources humaines interpellent particulièrement le Conseil au cours des prochaines années.
Enjeu 1		Enjeu 2
L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et le maintien des progrès		La gouvernance et l'évolution de l'expertise
Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
Faire preuve de vigilance et d'avant-gardisme dans l'identification des inégalités	Poursuivre ou accentuer la promotion de l'apport des femmes à la société	Adapter les pratiques de gestion pour soutenir la performance organisationnelle

Axes d'intervention		
Rôle-conseil	Partage des connaissances	Capital humain
Objectifs et indicateurs		
<p>1. D'ici 2017, approfondir les connaissances sur les sujets d'inégalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Indicateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des activités réalisées (études thématiques et recherches) <p>2. D'ici 2017, évaluer les effets de projets de loi, de politiques ou de programmes sur l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis transmis • Nombre de lettres-commentaires émises 	<p>3. Annuellement, assurer la présence de la présidente et du Conseil sur la place publique et dans les médias</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des activités médiatiques réalisées • Nombre d'événements auxquels la présidente a participé • Nombre de personnes abonnées aux comptes de la présidente, du Conseil et de la <i>Gazette des femmes</i> dans les médias sociaux <p>4. Annuellement, favoriser le partage d'expertise avec les instances et les organisations régionales sur les sujets liés à la condition féminine</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances d'information tenues par les responsables régionales Cible : 5 par avis émis • Taux de participation et de satisfaction aux séances d'information Cible : 60% des personnes participantes présentes • Nombre d'entrevues accordées en région • Nombre et nature de documents à portée régionale publiés • Nombre de consultations des sections régionales du site Web <p>5. D'ici 2017, favoriser la diffusion des publications du Conseil</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des documents diffusés • Nombre de visites sur la <i>Gazette des femmes</i> et sur le site Web Cible : déterminée dès 2015 	<p>6. Contribuer à renforcer l'expertise et développer les compétences nécessaires pour répondre aux priorités de l'organisation</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'un plan de développement 2015-2020 des ressources humaines Cible : 31 mars 2015 • % de mesures réalisées Cible : 30% au 31 mars 2015 <p>7. D'ici 2017, établir des conditions favorables au développement d'un milieu de travail propice à la mobilisation du personnel</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des activités réalisées • Sondage de satisfaction du personnel réalisé Cible : 2 au 31 mars 2017

Annexe IV

Tableau synoptique du Plan d'action 2013-2015

(88 % des mesures sont réalisées)

Axes d'intervention		
Rôle-conseil	Partage des connaissances	Capital humain
Actions		
<p>1. Réaliser un avis sur l'organisation des soins de santé en première ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>2. Réaliser un avis sur les violences liées à l'honneur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>3. Réaliser un avis portant sur la situation des Maghrébines sur le marché du travail québécois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>4. Réaliser un état de situation sur l'union de fait</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>5. Réaliser une recherche qualitative sur le partage du congé parental</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>6. Réaliser une recherche qualitative sur la sexualité et la vie amoureuse des adolescentes québécoises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action en cours <p>7. Réviser les politiques du Centre de documentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée en partie <p>8. Produire un mémoire sur la procréation médicalement assistée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>9. Produire un mémoire sur le régime de retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>10. Produire un mémoire sur l'assurance autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>11. Produire un mémoire sur la nouvelle politique québécoise de la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action retirée 	<p>12. Développer des partenariats pour accentuer le rayonnement des messages du Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>13. Concevoir et réaliser un outil d'information et de présentation du Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>14. Réviser la stratégie et les actions de communication du Conseil entourant la Journée du 8 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>15. Mener un sondage auprès du lectorat du magazine <i>Gazette des femmes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>16. Développer de nouvelles pratiques de réseautage auprès de publics non acquis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>17. Maximiser des efforts pour faire connaître les avis et les mémoires du Conseil auprès des clientèles ciblées dans les plans de communication élaborés par la DCOM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>18. Produire et diffuser des documents d'information en matière d'égalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>19. Appuyer la publication des travaux du Conseil d'une stratégie de communication adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>20. Achever le plan de modernisation des infrastructures informatiques en transférant le site Web vers WordPress</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>20-A. Produire une plateforme interactive pour illustrer la constante progression des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée 	<p>21. Soutenir le développement des compétences et des connaissances du personnel en termes d'expertise et de formation du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>22. Assurer le transfert d'expertise en prévision des départs à la retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>23. Tenir une journée du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée <p>24. Consolider la main-d'œuvre dans le but d'assurer une certaine stabilité du personnel au sein de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée en partie <p>25. Mettre en place une gestion axée sur des conditions de travail favorables en respectant les capacités de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action réalisée

Annexe

Principales activités publiques de la présidente en 2014-2015

V

Événement	Sujet	Lieu et organisation	Date	
2015				
1	Semaine des arts, des lettres et des sciences humaines	Agressions sexuelles, consentement et culture du viol	Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit	30 mars
2	Tribune entrepreneure de la Chambre de commerce de Saguenay	Place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de pouvoir	Saguenay – Chambre de commerce de Saguenay	12 mars
3	Cocktail événement Femmes d'ici	Allocution portant sur la place des femmes dans les sphères publiques, politiques et médiatiques au Québec	Montréal – Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)	4 mars
4	Soirée du 140 ^e anniversaire de la YWCA de Québec	Allocution	Québec – YWCA de Québec	26 février
5	Dîner Relationn'ELLES de la Chambre de commerce de Québec	Place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de pouvoir	Québec – Chambre de commerce de Québec	24 février
6	Panel « Pouvoir et réalités des femmes en gouvernance »	Femmes autochtones élues	Québec – Groupe Nekiera'ha	18 février
7	Présentation de l'avis du Conseil sur la protection juridique des conjointes de fait	Protection juridique des conjointes de fait	Montréal – Réseau des femmes de la Centrale des syndicats du Québec	6 février
8	Conférence Femmes dans les conseils d'administration	Place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de pouvoir	Lévis – Chambre de commerce de Lévis	4 février
9	Lancement de l'étude <i>Inscrire les pères à l'agenda des politiques publiques</i>	Place des pères dans les politiques publiques	Grande Bibliothèque de Montréal – Regroupement pour la valorisation de la paternité	2 février
10	Conférence Femmes dans les conseils d'administration	Place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de pouvoir	Québec – Femmes en Affaires de la Capitale-Nationale et Femmes Alpha	28 janvier
11	Dîner-conférence de la Chambre de commerce de Drummondville	Place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de pouvoir	Drummondville – Chambre de commerce de Drummondville	14 janvier

	Événement	Sujet	Lieu et organisation	Date
2014				
12	Présentation Projet de loi S-7	Crimes d'honneur, polygamie et mariage forcé	Ottawa – Comité sénatorial permanent des droits de la personne	8 décembre
13	Spectacle Pour elles	Spectacle organisé par la Clinique Juripop et la Coalition pour le contrôle des armes	Montréal – Théâtre Outremont	6 décembre
14	Spectacle-bénéfice Voix de sortie	Spectacle-bénéfice au profit du Fonds de solidarité de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	Montréal – CLES	29 novembre
15	Congrès 2014 du Groupe Femmes, Politique et Démo- cratie (GFPD) « S'engager à l'équilibre »	Équilibre démocratique (parité femmes-hommes), équilibre de vie (conciliation travail-famille-engagement)	Québec – GFPD	29 novembre
16	Colloque annuel de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec	Présence des femmes et des jeunes dans les lieux déci- sionnels et consultatifs	Québec – Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec	28 novembre
17	Camp_GEDI « Les femmes et le pouvoir »	Obstacles rencontrés par les femmes qui souhaitent accé- der aux sphères d'influence politique et économique	Montréal – Génération d'idées	17 novembre
18	Remise du prix PDF Québec à La Maison de Marthe et à sa fondatrice, M ^{me} Rose Dufour	Reconnaissance du travail exceptionnel de La Maison de Marthe auprès des femmes prostituées	Québec – Pour les droits des femmes du Québec	15 novembre
19	Conférence annuelle de Femmes Autochtones du Québec 2014	Valoriser la gouvernance traditionnelle autochtone au féminin	Laval – Femmes autochtones du Québec	15 novembre
20	Colloque « Sexe, amour et pouvoir. Il était une fois, à l'université »	Relations de pouvoir au sein des universités	Montréal – Université du Québec à Montréal (UQAM)	14 novembre
21	Webinaire – Où vont les soins de longue durée au Québec ?	Soins aux personnes âgées	Institut de recherche en poli- tiques publiques (IRPP)	6 novembre
22	Rencontre Centre Avec des Elles	Enjeux féministes	Saint-Gabriel-de-Brandon – Centre des femmes de Saint- Gabriel-de-Brandon	3 novembre
23	Rendez-vous national sur les inégalités sociales	Inégalités sociales	Montréal – Institut du Nouveau Monde (INM)	24 octobre
24	Dévoilement des courts mé- trages et des vidéoclips de la sélection 2014 du Wapikoni mobile	Jeunes cinéastes autochtones	Montréal – Wapikoni mobile	16 octobre
25	Forum 31: Initie, influence, impacte	Sous-représentation des jeunes femmes dans les sphères d'action civique, politique et communautaire	Montréal – Action cancer du sein du Québec	10 octobre

	Événement	Sujet	Lieu et organisation	Date
26	Conférence «Sortir de la prostitution : enjeux et défis»	Conséquences physiques et psychiques de la prostitution	Québec – La Maison de Marthe et Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	3 octobre
27	Femmes de mérite du Y des femmes de Montréal	Remise des 21 ^e Prix femmes de mérite du Y des femmes de Montréal	Montréal – Fondation du Y des Femmes	30 septembre
28	Soirée 10 ^e anniversaire du Conseil des Montréalaises	Rétrospective des principales réalisations du Conseil des Montréalaises qui a contribué à l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes	Montréal – Conseil des Montréalaises	25 septembre
29	Rencontre Coalition canadienne des conseils sur le statut de la femme	Manque d'accès à l'avortement à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick; situation des femmes autochtones au Canada; prostitution; sécurité économique des femmes et leur place dans les lieux de pouvoir	Charlottetown – Coalition canadienne des conseils sur le statut de la femme	22 et 23 septembre
30	Rendez-vous des régions sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Avancées, enjeux et perspectives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec	Québec – Secrétariat à la condition féminine	16 septembre
31	100 ^e anniversaire du premier mouvement social des femmes francophones au Canada	Réalités communes et défis partagés: 100 ans de mouvement de femmes en milieu francophone minoritaire	Ottawa – Alliance des femmes de la francophonie canadienne	6 septembre
32	Dîner-conférence et entrevue avec Muriel Bowser, candidate démocrate à la mairie de Washington	Exigences particulières pour une femme en politique aux États-Unis, et enjeux de participation citoyenne	Montréal – École d'été de l'Institut du Nouveau Monde	15 août
33	Colloque parisien «Manuels scolaires, genre et égalité»	Quels leviers pour faire évoluer les manuels scolaires du point de vue du genre? Retours d'expériences du monde francophone	Paris – Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes	2 juillet
34	Journée de réflexion sur l'image, la diversité corporelle et l'ethnicité	Diversité corporelle et ethnique au Québec dans l'optique de la promotion d'une image corporelle saine et diversifiée	Montréal – Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCÉSSS)	19 juin
35	Lancement de la Chaire de leadership en enseignement: Femmes et organisations	Lancement de la Chaire de leadership en enseignement: Femmes et organisations	Québec – Université Laval	4 juin

	Événement	Sujet	Lieu et organisation	Date
36	Déjeuner-causerie « CVMO, Femmes au sein de la direction et l'évolution du monde des affaires »	Place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises et dans les postes de pouvoir	McCarthy Tétrault Montréal – Catalyst	27 mai
37	Conférence « Femmes en TI : place au leadership »	Femmes dans les postes stratégiques et décisionnels	Montréal – Réseau Action TI	14 mai
38	Conférence de Paul Seabright « Biologie de la guerre des sexes »	Biologie évolutive	Montréal – Service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec et Groupe de recherche en écologie comportementale et animale (GRECA) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)	8 mai
39	Sommet des orphelins politiques – Génération d'idées (représentée par son adjointe)	Ateliers sur le changement social, politique et économique	Montréal – Société des arts technologiques (SAT)	3 et 4 mai
40	Allocution Groupe de travail interministériel (fédéral) sur le mariage précoce et forcé, la violence liée à « l'honneur » et la mutilation génitale féminine	Mariage précoce et forcé, la violence liée à « l'honneur » et la mutilation génitale féminine	Ottawa – Justice Canada	25 avril
41	Colloque « Les violences basées sur l'honneur. Comprendre pour agir »	Présentation de l'avis du Conseil du statut de la femme sur les crimes d'honneur	Université du Québec à Montréal (UQAM) – Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes Volet Femmes (TCRI)	24 avril
42	Colloque « Les femmes dans la marge »	Colloque visant à donner une visibilité aux femmes qui, en raison de leurs contextes de vie les rendant vulnérables à la violence, se trouvent à la marge de la loi et de la société	Université de Montréal – L'équipe Victimes, droits et société du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal	11 avril
43	Gala « Les talentueuses s'entraident »	Gala des femmes en finance	Montréal – Association des femmes en finance du Québec	3 avril
44	Panel « Actrices de leur révolution »	Discussion publique avec trois jeunes militantes (une Égyptienne, une Québécoise et une Autochtone)	Montréal – Conseil du statut de la femme	3 avril
45	Panel « La voix des femmes au Moyen-Orient »	Angle nouveau sur la voix des femmes au Moyen-Orient	Montréal – Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques	2 avril

Annexe VI

Publications du Conseil du statut de la femme en 2014-2015

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil a produit 38 documents et a publié 65 articles dans la *Gazette des femmes*. Au total, 103 publications ont été diffusées.

DOCUMENTS

- 1.** *Avis – Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés*
37 p. (document électronique)
- 2.** *Avis – Pour une véritable protection juridique des conjointes de fait*
96 p. (700 exemplaires)
- 3.** *Étude – La participation au marché du travail des femmes immigrées du Maghreb: une étude de cas*
85 p. (document électronique)
- 4.** *Mémoire – Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*
55 p. (document électronique)
- 5.** *Mémoire sur le projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*
35 p. (document électronique)
- 6.** *Mémoire sur le projet de loi n° 27, Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés*
18 p. (document électronique)
- 7.** *Mémoire sur le projet de loi C-36, Loi sur la protection des collectivités et des personnes exploitées, modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence*
11 p. (document électronique)
- 8.** *Lettre-commentaires au ministre de la Santé et des Services sociaux au sujet du projet de loi n° 20, plus particulièrement en ce qui concerne les articles modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*
2 p. (document électronique)

- 9.** *Lettre-commentaires à la ministre de la Famille et au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur la modulation des tarifs de garderie selon le revenu et les coupures dans le Régime québécois d'assurance parentale*
3 p. (document électronique)
- 10.** *Lettre-commentaires – Avortement : la sécurité et la santé de nos voisines sont menacées. Le Conseil du statut de la femme souhaite que le gouvernement du Québec agisse!*
2 p. (document électronique)
- 11.** *Lettre ouverte – Projet de loi 20 : le Conseil n'a rédigé aucun chèque en blanc*
2 p. (document électronique)
- 12.** *Lettre ouverte – Autonomie et protection : des valeurs compatibles*
3 p. (document électronique)
- 13.** *Lettre à la doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval sur la chanson controversée pour accompagner l'intégration de la cohorte 2014 de la Faculté de droit de l'Université Laval*
1 p. (document électronique)
- 14.** *Brochure – Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises – Parce que la mixité, c'est bon pour les affaires!*
14 p. (1 000 exemplaires)
- 15.** *Brochure – Portrait des Québécoises en 8 temps – Édition 2014*
32 p. (5 000 exemplaires)
- 16.** *Rapport annuel de gestion 2013-2014*
69 p. (150 exemplaires)
- 17 à 38.** *Tableaux statistiques – Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs (22 compilations statistiques)*
1 p. (1 905 exemplaires)

ARTICLES DU MAGAZINE GAZETTE DES FEMMES

Contenu diffusé en ligne

Avril 2014

1. Entrevue: «Détournement majeur»

Dossier: « Valeurs égalitaires, un legs familial ? »

2. « La famille, foyer d'inégalités ? »
3. « Mon papa est féministe »
4. « Stéréotypes en milieu familial »
5. « Au nom du père »

Mai 2014

6. Entrevue: « Aux sources de la violence »
7. Actualité: « Des femmes à la mer »
8. Actualité: « Lendemain de révolution »

Juin 2014

9. Actualité: « L'amour avec un grand F »
10. Actualité: « Le féminisme: modèle masculin ? »
11. Billet de blogue: « Femmes et minorités dans la magistrature: une question de légitimité »
12. Actualité: « Prostitution et proxénètes: opération libération »
13. Entrevue: « Filles en série, filles unies »

Juillet 2014

14. Actualité: « Viol: libérer le secret »
15. Actualité: « Les cicatrices invisibles de la césarienne »
16. Actualité: « Camionneuses: suivre sa voie »
17. Actualité: « Pour quitter la prostitution, c'est par où ? »

Dossier: « On n'en a pas fini avec le corps »

18. « Taille plus... mais mince »
19. « Moi, mes cheveux ont beaucoup écopé »
20. « Nadia Comaneci: un corps sous haute surveillance »
21. « Jade Beall, la photographe thérapeute »
22. « Le corps du débat »
23. « À nos corps défendant »

Août 2014

24. Billet de blogue: « Pas de cage pour mon âge: à qui les moyens du bonheur ? »
25. Actualité: « Le Dico des filles: rose toxique »
26. Monde: « La radio réparatrice »
27. Billet de blogue: « Muriel Bowser: une politicienne américaine à surveiller »

Septembre 2014

28. Monde: « Wassyla Tamzali: l'Algérienne qui dérange »
29. Actualité: « Les fées ont soif... de jouer »
30. Actualité: « Femmes de mines »
31. Monde: « Un travail décent... à 10 ans »
32. Actualité: « Quand les femmes prennent le bois »
33. Actualité: « À l'université du sexisme ordinaire »

Octobre 2014

- 34. Actualité: «Souligner la vitalité d'un centenaire»
- 35. Actualité: «Beyoncé, Emma et nous»
- 36. Monde: «Prisonnières du mariage»
- 37. Actualité: «Expertes en dives bouteilles»
- 38. Billet de blogue: «Femmes autochtones disparues ou assassinées: et si on s'intéressait à nous quand nous sommes vivantes?»
- 39. Monde: «Le sort incertain des aînées italiennes»
- 40. Actualité: «Femmes autochtones sous le radar»
- 41. Actualité: «Virginité à recoudre»

Novembre 2014

- 42. Entrevue: «Marie Belzil: à l'assaut du monde, en 3D»
- 43. Actualité: «Le plafond de couleur»
- 44. Actualité: «Les relevailles: loin d'être démodées»
- 45. Entrevue: «Débat citoyen et féminisme»

Dossier: «Femmes dans l'Hexagone»

- 46. «L'amère patrie»
- 47. «Les femmes font leur cinéma... ou presque»
- 48. «L'Hexagone au pas du féminisme d'État»
- 49. «Harcèlement de rue: le fléau de la violence ordinaire»

Décembre 2014

- 50. Monde: «Tenaces Tunisiennes»
- 51. Actualité: «Étoiles du Nord»
- 52. Monde: «Députées kurdes – l'égalité comme combat»

Janvier 2015

- 53. Actualité: «Le maternage proximal, entre amour et malaise»

Février 2015

- 54. Actualité: «Les cibles préférées du Web»
- 55. Monde: «Déplacées, agressées, terrorisées au Soudan du Sud»
- 56. Billet de blogue: «Fifty Shades of Grey: la misogynie maquillée en fantasme»

Dossier: «Politiciennes recherchées»

- 57. «Pauline Marois: autopsie d'une défaite»
- 58. «La politique de l'autruche»
- 59. «La chaise musicale des politiciennes»
- 60. «Le verre à moitié plein»

Mars 2015

- 61. Entrevue: «L'art thérapie de Mélissa Mollen-Dupuis»
- 62. Billet de blogue: «Des hommes, féministes»

Dossier: «Jouer ou ne pas jouer, telle est la question»

- 63. «Femmes de théâtre: lever de rideau»
- 64. «Ève Landry: surfer sur la vague»
- 65. «Le devant de la scène»

*Conseil du statut
de la femme*

Québec 

www.placealegalite.gouv.qc.ca